



Une assurance prévoyance pendant l'internat ?
Vous plaisantez!



# bonnes raisons de choisir La Médicale Hospi... à partir de 8 ou 12 € !

- + Vous choisissez uniquement les garanties qui vous intéressent.
- Vous remplissez un questionnaire de santé simplifié : un atout pour la souscription de vos garanties.
- Votre garantie invalidité est calculée en fonction d'un taux d'invalidité tenant compte des répercussions de votre accident ou maladie sur votre activité professionnelle.
- + Vos gardes et astreintes peuvent être couvertes jusqu'à 3 000 € par mois.
- Vous bénéficiez de franchises courtes en cas d'arrêt de travail, pour couvrir les revenus provenant de vos gardes.

- + Vos garanties dédiées à la maternité sont adaptées aux besoins des femmes : prise en compte de la grossesse pathologique et des dispenses de gardes.
- Vous continuez à profiter de la garantie « Maintien de salaire » durant 1 an après la fin de votre internat.
- Vous bénéficiez d'une assistance personnelle en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation.
- Vous pouvez solliciter un accompagnement psychologique lors d'un burn out ou après une agression.



# « Un arrêt de travail ? Très peu pour moi... »

Qui dit statut d'interne, dit protection limitée de vos émoluments en cas d'incapacité temporaire de travail... Sans oublier que votre protection sociale ne tient pas compte de vos gardes et astreintes!

## LA MÉDICALE HOSPI

### INDEMNITÉ TEMPORAIRE TOTALE

Durant les **3 premiers mois**d'arrêts de travail
en cas de maladie ordinaire

au choix: 3 niveaux d'indemnisation à hauteur de 80 %, 90 % ou 100 % du revenu net annuel

# MA PROTECTION SOCIALE

m'indemnise à 100 % de mes émoluments hospitaliers

#### Durant les **6 mois suivants** d'arrêts de travail

LA MÉDICALE HOSPI me verse une indemnité selon ma formule

# MA PROTECTION SOCIALE m'indemnise à 50 % maximum de mes émoluments hospitaliers

Pas de prise en charge de vos

#### Jusqu'au passage en invalidité (36 mois)

#### LA MÉDICALE HOSPI me verse une indemnité selon ma formule

### MA SÉCURITÉ SOCIALE

50 % du SBJ (SJB = Salaire Journalier de Base : moyenne des 3 derniers salaires mensuels bruts limités à 1,8 fois le SMIC mensuel en vigueur)

## Les + de La Médicale

gardes et astreintes
par votre protection sociale!

- Jusqu'à 2 fois plus de protection sociale après 3 mois et encore plus après 9 mois.
- La Médicale vous propose toute une gamme de prestations d'assistance comme l'accompagnement psychologique en cas d'agression ou de burn out.

# C OPTION PRISE EN CHARGE DE VOS GARDES ET ASTREINTES

- 8 montants de garantie forfaitaire au choix : de 400 € à 3000 € par mois
- · Des franchises très courtes :
  - dès le 1<sup>er</sup> jour en cas d'hospitalisation entraînant un arrêt de travail de 3 jours minimum, même en ambulatoire ou pour une nuit,
  - dès le 15e jour en cas de maladie,
  - dès le 3e jour en cas d'accident.
- Une indemnisation en cas de mi-temps thérapeutique.
- Dès le 3° mois de grossesse, indemnisation de la perte de revenus liée aux dispenses de garde.

# « Invalide ? Moi ? Je suis en pleine forme! »

Vous êtes bien placé pour le savoir : un accident, ça peut arriver à tout le monde... même aux internes en pleine forme. Et ça peut avoir un impact direct sur vos revenus hospitaliers.

#### LA MÉDICALE HOSPI

## INVALIDITÉ PROFESSIONNELLE PARTIELLE ET/OU TOTALE

au choix : 4 niveaux d'indemnisation à hauteur de 60 %, 80 %, 90 % ou 100 % du revenu net annuel



La Médicale Hospi me verse une indemnité selon ma formule qui **prend en compte ma spécialité.** 

Ma protection sociale m'indemnise selon ma catégorie d'invalidité à hauteur de :

- Catégorie 1: 30% du salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité dans la limite de 30% du PMSS\*
- Catégorie 2: 50% du salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité dans la limite de 50% du PMSS\*
- Catégorie 3: 50% du salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité dans la limite de 50% du PMSS\* + allocation tierce personne
- \*PMSS = Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale ; à titre indicatif, 3218 € en 2016.

Pas de prise
en charge de vos
gardes et astreintes
par votre protection sociale!

## Les + de La Médicale

- Une enveloppe de services est mise à disposition: aide ménagère, garde des enfants, aménagement du domicile...
- Prise en charge dès 26 % d'invalidité... contre 66 % par votre protection sociale.

# C OPTION PRISE EN CHARGE DE VOS GARDES ET ASTREINTES

- Vous avez le même montant de garantie que pour la garantie Gardes en cas d'incapacité temporaire totale.
- 2 niveaux de couverture : invalidité professionnelle totale ou partielle.

# «Moi, je suis 100% autonome et je le resterai!»

Dans votre métier, vous bougez en permanence... Mais que feriez-vous si cela devenait impossible ? Qu'elle soit totale ou partielle, une perte d'autonomie a forcément d'énormes conséquences sur votre vie, pro comme perso.

### LA MÉDICALE HOSPI

## PERTE DE PROFESSION / RECONVERSION



La Médicale Hospi me verse mon capital garanti.



Ma protection sociale est insuffisante, elle ne tient pas compte de ma spécialité.

## Les + de La Médicale

- La Médicale vous propose une assistance optionnelle complète pour vous aider personnellement et professionnellement :
  - aide ménagère.
  - livraison de médicaments à domicile,
  - aide au retour à la vie professionnelle...

# OPTION SI VOUS CHANGEZ DE CAP

 Vous pouvez choisir le montant du capital garanti qui vous sera versé, en cas d'invalidité professionnelle supérieure à 65 %.

# « Anticiper mon décès ? À mon âge!»

Accident domestique, du travail, de la circulation... S'il vous arrivait quelque chose, vous souhaiteriez assurément protéger vos proches dans ce moment difficile.

## LA MÉDICALE HOSPI

## EN CAS DE DÉCÈS OU PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

La Médicale Hospi verse aux bénéficiaires que j'aurais désignés le montant que j'ai choisi librement. Ma protection sociale
m'indemnise au maximum
3404€ (au 1er avril 2016)
+ IRCANTEC\*\*
(75% des émoluments
soumis à cotisation au cours
des 12 mois précédant
le décès)

\*\*IRCANTEC = Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques

## Les + de La Médicale

La Médicale vous propose **une assistance personnalisée :** accompagnement d'un membre de la famille dans les démarches à effectuer.

# C OPTION POUR RENFORCER LA PROTECTION DE VOS PROCHES

- Doublez ou triplez votre capital décès: votre capital décès doublé suite à un accident et triplé en cas d'accident de la circulation.
- Préservez votre conjoint : versement à votre conjoint d'une rente viagère pendant toute sa vie ou temporaire jusqu'à ses 65 ans.
- Un bel avenir pour vos enfants : une rente est versée à vos enfants jusqu'à leurs 28 ans (en cas de poursuite d'études).

# À ce prix-là, pourquoi prendre des risques ?

C'est vrai, vous êtes jeune et en pleine forme. Et il faut bien ça pour finir son internat. Mais même si vous n'y pensez pas, vous êtes exposé à tous les risques hospitaliers au quotidien. Un coup de fatigue, un coup de stress, une agression, une blessure... Malheureusement, ça fait aussi partie du métier. C'est pourquoi La Médicale a conçu une protection spécialement pour vous à un prix attractif!

### PARCE QUE VOUS VIVEZ À 100 À L'HEURE!

Horaires à rallonge, thèse à rédiger, besoin de décompresser... Votre vie est bien remplie, mais votre statut d'interne ne vous protège pas suffisamment. Avec ses garanties, La Médicale Hospi vous permet d'exercer plus sereinement.

#### PARCE QU'IL N'Y A PAS QUE L'HÔPITAL DANS LA VIE...

Une chute à ski, une infection pulmonaire, une séance de bricolage qui tourne mal... Les imprévus arrivent aussi dans votre vie de tous les jours. C'est pourquoi La Médicale Hospi maintient vos revenus avec des indemnités en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.

#### PARCE QUE VOUS VOULEZ MAÎTRISER VOTRE BUDGET...

La Médicale Hospi s'adapte à vos besoins : c'est vous qui choisissez la formule et les garanties qui vous correspondent.

**FORMULE 1 :** SANS GARDES 8,18 €/ MOIS

FORMULE 2 : AVEC GARDES 12,29 €/ MOIS (montant garanti : à hauteur de 400 €/ mois)

DES SERVICES D'ASSISTANCE

10 € TTC/ AN quelle que soit la formule



# LA MÉDICALE, L'ASSURANCE NATURELLE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

À l'écoute du monde de la santé depuis toujours, nous prenons toute la mesure de votre engagement avec des contrats qui vous ressemblent.

# Être interne ET avoir des privilèges ? C'est possible!

Parce que La Médicale connaît bien votre statut et votre situation, nous vous avons réservé des avantages exclusifs.

#### **VOTRE CARTE « LA MÉDICALE PLUS » OFFERTE**

Responsabilité Civile Professionnelle, Protection Juridique, Capital Invalidité Professionnelle, Allo Infos Juridiques, remplacements inclus dans le cadre de votre cursus... Profitez de toute une gamme de prestations pensées pour vous.

#### VOS TARIES PRÉFÉRENTIFI S

Assurance auto sur mesure avec un tarif spécial internes, assurance habitation dès 47 €\*/ an, complémentaire santé dès 13 €\*/ mois... De quoi être bien assuré tout en respectant votre budget!

#### VOS CRÉDITS ASSURÉS

Voiture, logement, achat imprévu... Que vos emprunts soient pro ou perso, La Médicale assure vos crédits.

#### **VOTRE SÉRÉNITÉ AU QUOTIDIEN**

Les accidents domestiques touchent chaque année 11 millions de Français, avec des conséquences professionnelles et financières souvent importantes. Pour vous assurer la meilleure des protections, La Médicale Assistance Accidents a tout prévu.

Nos 120 agents régionaux exclusifs, répartis dans 44 agences régionales, sont là pour couvrir l'ensemble du territoire et mieux vous accompagner au quotidien : n'hésitez pas à les rencontrer!

<sup>\*</sup> Ces tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2016.



lamedicale.fr



Application gratuite sur smartphones et tablettes



0 969 32 4000 Service gratuit + prix appel





YOU ILLIE Toutes nos vidéos sur la chaîne YouTube de La Médicale



La Médicale de France, entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme d'assurances au capital de 2 160 000 € entièrement versé. 582 068 698 RCS PARIS. Siège social: 50-56, rue de la Procession 75015 PARIS. Adresse de correspondance: 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75499 PARIS Cedex 10. Les garanties décès et perte totale et irréversible d'autonomie sont assurées par Predica, S.A. au capital de 997 087 050 €, entreprise régie par le Code des assurances, siège social 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par Mondial Assistance et assurées par Fragonard Assurances, S.A. au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est 2 rue Fragonard, 75017 Paris.

Les dispositions complètes du contrat figurent dans la notice d'information.

Document à caractère publicitaire, Octobre 2016, DLMI 4719